

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
13 Septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2024D122

OBJET :
28. PERSONNEL
COMMUNAL. MISE À
JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS DES
EMPLOIS
PERMANENTS.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20240919-2024D122-DE



L'an deux mil-vingt-quatre, le dix-neuf SEPTEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – M. LAPIERRE Julien – Mme BLANQUART Marine – M. VERMEESCH Olivier – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BILLIAU Marie-Françoise, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
Mme QUIQUE Corinne, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. CITERNE Joël
M. BEZILLE Marc, **procuration** à Mme PENIN-CŒUR Thérèse
M. LORIDAN Bernard, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine
M. TREDEZ Alain, **procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tableau des effectifs des emplois permanents a été fixé pour 2024, par l'assemblée délibérante en sa séance du 30 novembre 2023, puis modifié par délibération du 22 février 2024, du 28 mars 2024 et du 13 juin 2024.

Afin de répondre aux besoins des services, de l'évolution de carrière des agents et des départs en retraite du personnel, le conseil municipal est convié à mettre à jour ledit tableau des effectifs et autoriser les ouvertures et fermetures à opérer au 1^{er} octobre prochain, à savoir :

Les ouvertures de postes :

Pour une meilleure adéquation du grade avec le poste occupé :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

Pour faire suite à l'inscription sur liste d'aptitude par promotion interne :

- 1 poste de Rédacteur à temps complet
- 1 poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe à temps complet

Pour nommer une personne lauréate du concours territorial d'Éducateur de Jeunes Enfants par voie de mutation :

- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet

.../...

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20240919-2024D122-DE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024
OBJET : 28. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

L'assemblée, suite à l'avis préalable des membres du Comité Social Territorial du 17 septembre 2024 et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des votes exprimés (27 pour, 2 abstentions : Sandra PLÉ, Peggy BOULENGUER) les ouvertures de postes.

Les fermetures de postes :

Pour faire suite au changement de grade d'un agent et au départ d'un agent :

- 2 postes d'Agent de maîtrise principal à temps complet

Pour faire suite à changement de filière :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet

L'assemblée, suite à l'avis préalable des membres du Comité Social Territorial du 17 septembre 2024 et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les fermetures de postes.

La Modification du temps de travail d'un agent à temps non complet :

A effet du 1^{er} octobre 2024, modification du temps de travail d'un agent à temps non complet, afin de répondre aux besoins des services.

Ouverture d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique option musique à 8h/semaine et fermeture concomitante d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 6h/semaine – mise en place de cours collectifs de guitare à l'école de musique.

L'assemblée, suite à l'avis préalable des membres du Comité Social Territorial du 17 septembre 2024 et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la modification à opérer sur le tableau des effectifs.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

03.10.2024

ID : 059-215904004-20240919-202-D122-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEP

OBJET : 28. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{er} OCTOBRE 2024

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
ADMINISTRATIVE	Emploi fonctionnel	Directeur Général des communes de 2 000 à 10 000 habitants	35 h	1
	Attaché	Attaché principal	35h	1
		Attaché	35h	3
	Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35	2
		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35	1
		Rédacteur	35h	5
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35h	9
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h	6
		Adjoint administratif	35h	10
	TOTAUX ADMINISTRATIFS			
CULTURELLE	Bibliothécaire	Bibliothécaire	35 h	1
	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35h	3
	Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique option théâtre	16 h	1
	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	20h	1
			8h	1
			5h	1
		Assistant d'enseignement artistique option musique	10h	1
			8h	1
	6h	0		
TOTAUX CULTUREL				10
SÉCURITÉ	Chef de service de Police	Chef de service de Police	35h	1
	Agent de Police Municipale	Brigadier Chef Principal	35h	2
		Gardien brigadier	35h	4
TOTAUX POLICE				7

.../..

.../...

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

03.10.2024



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEP ID : 059-215904004-20240919-2024D122-DE
OBJET : 28. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
TECHNIQUE	Ingénieur	Ingénieur	35 h	1
	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35h	1
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	35h	1
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	35 h	5
		Agent de maîtrise	35h	3
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h	8
			35h	39
			32,45 h	1
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	31,1 h	1
			28 h	1
			22,29h	1
			18,12h	1
		Adjoint technique	35h	24
	28h		1	
		12,6 h	1	
TOTAUX TECHNIQUE				89
MEDICO SOCIALE	Educateur de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h	2
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	35h	1
		Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe = de classe normale	35h	3
	ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35h	7
			31,1h	1
	Agent Social	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	35h	1
Agent social		35h	1	
TOTAUX MEDICO SOCIALE				16

.../...



.../...

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024.

OBJET : 28. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert	
ANIMATION	Animateur	Animateur	35h	1	
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	35	1	
			35h	5	
		Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	35h	3
				32,6h	1
				32,58h	1
				30h	1
				29,61h	1
				29,30 h	1
				24,6h	1
				17,33h	1
				14,18h	1
				6,3h	1
TOTAUX ANIMATION				19	
SPORTIVE	Éducateur des Activités Physiques et Sportives	Éducateur des Activités Physiques et Sportives	35	1	
TOTAUX SPORTIVE				1	
TOTAL GÉNÉRAL				180	

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

